

Steigman, Andrew L., *The Foreign Service of the United States : First Line of Defense*. Boulder and London (England), Westview Press, 1985, 287 p.

Brigitte Schroeder-Gudehus

Volume 18, Number 1, 1987

Pêches maritimes : nouveau contexte international et politiques contrastées

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702159ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702159ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Schroeder-Gudehus, B. (1987). Review of [Steigman, Andrew L., *The Foreign Service of the United States : First Line of Defense*. Boulder and London (England), Westview Press, 1985, 287 p.] *Études internationales*, 18(1), 267–268. <https://doi.org/10.7202/702159ar>

STEIGMAN, Andrew L., *The Foreign Service of the United States: First Line of Defense*. Boulder and London (England), Westview Press, 1985, 287 p.

Le volume sera particulièrement utile, nous dit l'auteur de la préface, à des personnes qui envisageraient une carrière dans le service diplomatique. Ceci est trop modeste et pourrait même induire en erreur, en faisant soupçonner qu'il s'agit d'un ouvrage de propagande, un genre de 'prospectus' à l'appui d'efforts de recrutement. Il y a un peu de cela: des photos d'objets historiques (la statue de Benjamin Franklin), d'environnements de travail et de formation (des cours de langues), de routines quotidiennes (l'arrivée de la valise) ou – en premier – d'instantanés héroïques comme le retour des otages de Téhéran. Les tâches du service diplomatique et les responsabilités assumées par son personnel sont certes placées sous un jour positif; personne ne pourrait cependant reprocher à l'auteur de se livrer à un exercice de 'célébration'. Ancien ambassadeur et ancien sous-secrétaire d'État au personnel, il décrit le service diplomatique des États-Unis avec l'assurance de celui qui sait de quoi il parle. Il en retrace brièvement l'histoire depuis la guerre de l'indépendance et évoque les éléments essentiels du cadre juridique dans lequel le service fonctionne à l'heure actuelle. Les structures et mécanismes du département d'État et des Directions internationales d'autres ministères ou organismes sont décrites en détail (*The Foreign Service at Home*). L'auteur nous rappelle que les profils de carrière diffèrent selon l'administration d'attache, à savoir les départements d'État, du Commerce et de l'Agriculture, l'Agence d'information (USIA) et l'Agence pour le développement international (AID) (*The Shape of a Career*). Le chapitre le plus long est consacré à l'organisation et au personnel des représentations à l'étranger (*The Foreign Service Abroad*). Les derniers chapitres regardent au-delà des confins de l'institution en examinant la place de la diplomatie dans l'ensemble des institutions politiques nationales (*In Search of a Constituency: Congress, Press, and Public*) et en s'interrogeant sur les transformations de l'environnement dans lequel s'exerce

le métier de diplomate. Parmi ces transformations, survenues après la Deuxième Guerre mondiale, il relève particulièrement la 'démocratisation' du Service, l'extension des terrains d'intervention (les organisations internationales, les domaines fonctionnels) et, plus récemment, le terrorisme (*'Open Questions'*).

On nous rappelle dès les premières pages que les responsabilités du service diplomatique n'incluent pas celle de faire la politique (*policy-making*), mais se limitent à des fonctions d'exécution. L'auteur prend soin de nuancer cette affirmation aussitôt qu'il la prononce, mais dans l'ensemble, l'ouvrage en porte l'empreinte. Ce n'est pas le contenu ou le bien-fondé de la politique étrangère des États-Unis qui sont évalués ici, et la contribution que le Service diplomatique fournit à la formulation et à la mise en oeuvre de cette politique n'est analysée que par rapport à son mandat et non pas par rapport à des cas spécifiques. L'auteur examine le cadre institutionnel, le processus bureaucratique et les problèmes que pose le fonctionnement du Service. Cette étude n'est pas l'oeuvre d'un contestataire; le contenu de l'action extérieure des États-Unis est acceptée comme une donnée, sans que cette acceptation se fasse trop encombrante. L'auteur prouve cependant que la loyauté n'empêche pas d'être intelligent ni d'être critique. Il réussit à démystifier et à rendre transparents une institution et des processus qui évoluent volontiers à l'abri d'une opacité étudiée; il ne craint pas ainsi d'exposer leurs imperfections et leurs faiblesses, les problèmes auxquels ils font face et les limites qui leur sont imposées.

Inutile donc de chercher dans cet ouvrage des évaluations de la diplomatie des États-Unis en termes de guerre froide, de néocolonialisme ou de complexe militaro-industriel. On n'y trouvera non plus des considérations savantes sur fond de théories des relations internationales. La personne qui désire s'éclairer sur le contenu de la politique étrangère, sur l'ensemble du processus d'élaboration et de la mise en oeuvre, ferait mieux de chercher ailleurs: ce n'est pas l'objet de cet ouvrage (encore qu'il est évident que cette présentation d'une mécanique institutionnelle – des profils

de carrière aux cheminements hiérarchiques – est informée d'une compréhension éminemment astucieuse des enjeux politiques). Comme il risque d'être rare qu'un lecteur canadien recherche à se documenter en vue d'une carrière dans le Service diplomatique des États-Unis – où est alors l'intérêt de l'ouvrage ?

Quiconque s'est déjà trouvé aux prises avec des efforts d'analyse et d'interprétation dont la progression achoppait à des points d'information concernant des structures administratives et des processus bureaucratiques saura en apprécier l'utilité. Le spécialiste des institutions américaines ou des administrations d'affaires étrangères se tournera vers des ouvrages plus détaillés. Les notes en fins de chapitres et la bibliographie en fournissent d'ailleurs une liste assez complète et à jour. Mais le chercheur – professeur ou étudiant – qui ne fréquente ces sujets qu'occasionnellement trouvera dans ce volume des informations précises et une vue d'ensemble clairement présentée.

Brigitte SCHROEDER-GUDEHUS

*Département de science politique
Université de Montréal, Canada*

3. NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

BRODIN, Jacques, CRETEN, Yves, MOLINIER, Gérard et PITRONE, Antonino. Le Droit de la Communauté Économique Européenne: Commentaire du traité et des textes pris pour son application. Vol. 14: L'aide au développement. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1986, 553 p.

On connaît, depuis 1970, l'imposante collection d'ouvrages spécialisés sur « le droit de la Communauté économique européenne », publiée par l'université Libre de Bruxelles et l'institut d'Études européennes. Les douze volumes déjà parus ont amené des spécialistes de renom à décortiquer, avec le plus grand soin, les articles du Traité de Rome (1957) et les instruments juridiques et autres qui en sont découlés. La collection dont il s'agit est sans doute la plus complète, en langue française, en matière de droit communautaire.

Plus personne ne peut ignorer la place considérable qu'occupe la Communauté dans ce qui est convenu d'appeler le « dialogue Nord-Sud ». On sait que la CEE y joue un rôle d'avant garde en faveur des pays en voie de développement. Pour traiter de ce vaste sujet, les responsables de la collection ont fait appel à certains des « acteurs » les mieux qualifiés, c'est-à-dire quatre des fonctionnaires de la Communauté dont les attributions portent précisément sur les matières traitées dans le 14^{me} volume de la collection qui vient de paraître, sous le titre: « L'aide au développement ». Ces quatre experts exposent, avec clarté et autorité, les problèmes juridiques, politiques et institutionnels qu'il a fallu résoudre afin de permettre à la CEE de mettre en oeuvre des politiques originales – parfois audacieuses – dans un domaine relativement nouveau des relations internationales. Les thèmes développés dans cet ouvrage sont les suivants:

- 1- Les préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement, par A. Pitrone*
- 2- L'aide financière et technique aux pays en voie de développement non associés, par Y. Cretien*